

Rappel au règlement. La violence à l'école, ça suffit !

Depuis la rentrée scolaire, des faits de violence suffisamment importants, tant sur des adultes que sur des enfants, à l'école Victor-Hugo de Conches ont été constatés, ce qui a provoqué le courroux du maire qui tient à enrayer cette escalade.

« Ce n'est pas nouveau mais les faits et les comportements, très minoritaires, sont suffisamment inquiétants, pour rappeler quelques règles. J'ai donc écrit à tous les parents pour les alerter et les informer que nous avons adopté un règlement qui permet de gérer les mauvais comportements, notamment sur le temps périscolaire (cantine, garderie et activités) qui est du ressort de la mairie ».

« Bien entendu, nous mettrons en oeuvre des mesures de prévention, nous allons travailler sur le climat scolaire, développer des mesures innovantes pour accompagner la communauté éducative. Mais, désormais, chacun sait à quoi s'en tenir ».

En cas de comportements inacceptables, Jérôme Pasco confirme que la mairie prendra ses responsabilités, **« à l'écoute, mais ferme ».**

Dans un courrier adressé aux familles, il leur rappelle leur rôle, en tant que responsables légaux, de faire respecter le règlement durant la pratique des activités périscolaires. L'occasion également de redire quelques articles de ce règlement et de prévenir sur la mise en place d'une procédure dès le mois de janvier 2021.

Un règlement plus strict

Ainsi, un règlement plus strict sera mis en place dès la rentrée de janvier. Dès le premier manquement, les professionnels sur place rappelleront l'importance du respect des consignes aux enfants et, selon la gravité de l'acte commis, en informeront le jour même les parents.

En cas de récurrence, un rendez-vous sera fixé aux responsables légaux de l'enfant afin d'évoquer la situation, de rechercher une solution aux difficultés rencontrées et d'informer des suites susceptibles d'être engagées par la collectivité.

Si de nouveaux incidents se produisent, une décision d'exclusion sera prise pour toutes les activités périscolaires, y compris la restauration scolaire.

Par ailleurs, la collectivité met en place une instance de concertation regroupant différents professionnels des services scolaires, périscolaires et sociaux qui étudieront les situations présentant des difficultés, dans le cadre des activités périscolaires. **« Chaque parent sera informé si son enfant est concerné et pourra participer à ce temps d'échange ».** **« L'école ne peut pas, ne doit pas être le théâtre de violences. L'école et les activités périscolaires sont des moments d'épanouissement, de vivre ensemble, de respect. Collectivement, préservons cela, donnons l'exemple. Nous avons une école formidable, protégeons-la ! »** exhorte Jérôme Pasco.



Des faits de violence assez importants à l'école Victor-Hugo ont incité le maire Jérôme Pasco à intervenir et à prendre des mesures pour en dissuader les auteurs.